

Plaisir
Jeu
Esprit d'équipe
Fair-Play
Partage
Respect



Journal du 3 octobre 2025



District de la
**Nièvre de
Football**

NIEVRE FOOTBALL

Journal officiel du District de la Nièvre

ENSEMBLE, partageons la passion Football ! – Tél : 03.86.61.07.23



SOMMAIRE

Actualités

➤ Accès [direct](#)

Procès-verbaux

➤ Accès [direct](#)

Classements et
désignations

➤ Disponibles en fin
de journal

NOS PARTENAIRES

Intermarché
HYPER
VARENNES-VAUZELLES



Volkswagen

SPORT
COMMERCIAL

NIÈVRE
le département



CENTRE LOIRE



District de la
**Nièvre de
Football**

Assemblée Générale



INVITATION OFFICIELLE

SAMEDI
11 | OCTOBRE
2025

09H00



Abbaye de Corbigny
6 Rue de l'Abbaye
58800 Corbigny

Madame, Monsieur

Nous serions très honorés de votre
présence lors de notre Assemblée
Générale

Cette réunion sera suivie d'un verre de
l'amitié auquel vous êtes invité(e)

Réponse souhaitée avant le 01/10/2025

DISTRICT DE LA NIÈVRE DE FOOTBALL

ctourmois@nievre.ff.fr / atenaille@nievre.ff.fr





District de la
Nièvre de
Football

**ASSEMBLEE GENERALE
DISTRICT DE LA NIEVRE DE FOOTBALL
Samedi 11 octobre 2025
à CORBIGNY (Salle de l'Abbaye)**

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

- 8 heures 15 ➡ Vérification des pouvoirs
- 9 heures 00 ➡ Mot d'accueil de la Présidente du District de la Nièvre, Françoise VALLET
 - Souhaits de bienvenue de Monsieur le Président du club de CORBIGNY
 - Intervention de Madame le Maire de CORBIGNY ou de son représentant
- ➡ **OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE (QUORUM)**
 - Adoption du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 5 octobre 2024 (site internet le 27/11/24)
 - Allocution de la Présidente du District
 - Rapport moral du Secrétaire Général
 - Approbation des rapports d'activités des Présidents des commissions (site internet et Nièvre Football du 26/09/25)
- ➡ Allocution Mme SOLLOGOUB, MM. GUIBERT et BOUJILAT
- ➡ **RAPPORT FINANCIER**
 - Présentation du bilan financier 2024/2025
 - Rapport du Commissaire aux Comptes
 - Approbation des comptes 2024/2025
 - Affectation du résultat
 - Présentation et approbation du budget prévisionnel 2025/2026
- ➡ Examen des vœux

PAUSE

- ➡ Intervention des techniciens, MM. ARCHAMBAULT et TREPKA
- ➡ Désignation du lieu de l'Assemblée Générale automne 2026 (Secteur Sud-Est) (Vote)
- ➡ Questions diverses
- ➡ Allocution des personnalités présentes
- ➡ Clôture de l'Assemblée Générale

Assemblée Générale de la Ligue BFC, RDV le samedi 25 octobre !



La Ligue donne rendez-vous aux 630 clubs de football de Bourgogne-Franche-Comté samedi 25 octobre prochain pour une Assemblée Générale. Retrouvez ci-dessous les principales informations concernant cette AG.

La prochaine **Assemblée Générale** de la Ligue aura lieu **samedi 25 octobre**, en présentiel à l'Astragale (siège de la Ligue à Dijon) et à distance en visioconférence. L'émargement pour les représentants des clubs ouvrira à partir de 8h00, pour une ouverture d'AG fixée à 9h30.

Tous les clubs sont convoqués

Tous les clubs régionaux, de niveaux Ligue ou District, sont concernés et recevront une convocation pour participer à l'AG et voter. Les présidents de club pourront se rendre à l'Astragale (sur inscription) ou suivre et participer à distance.

Donnez pouvoir en cas d'absence

En cas d'absence, les président(e)s de club peuvent donner pouvoir. **Deux cas de figure sont possibles :**

- **en présentiel**, un(e) président(e) de club peut donner pouvoir à un licencié de son club ou à un autre club de même niveau (Ligue ou District). Un président de club de niveau District peut donner pouvoir uniquement à un club de **niveau District et appartenant au même District**.
- **à distance en visio**, un(e) président(e) de club peut uniquement donner pouvoir à un autre licencié de son club

Rappels importants

- Un club présent lors de l'AG peut avoir **un seul pouvoir d'un autre club**
- En cas d'absence, un club s'expose à **une amende financière**
- En présentiel ou en visio, les représentants de club **voteront grâce à un outil digital dédié** (explications et tutoriels dans nos prochains communications)

Les présidents de club recevront prochainement leur convocation officielle par mail, sur leur adresse personnelle et sur l'adresse officielle du club, avec tous les documents et informations utiles.

Formation Initiale d'Arbitre !

La CDA 58 organise une première Formation Initiale d'Arbitre dès le mois d'octobre 2025 au District de la Nièvre de Football à Varennes Vauzelles.

Cette dernière se déroulera désormais, et selon l'évolution demandée par les instances Fédérales, en trois temps :

- **les 17 , 18 , et 19 Octobre 2025** aura lieu, comme à l'accoutumée, la partie théorique de cette FIA.

- nouveautés :

→ courant Novembre 2025 (date à arrêter), les candidats devront participer à une nouvelle matinée durant laquelle ils seront formés aux gestes qui sauvent (formation dispensée par un organisme agréé) mais aussi aux devoirs administratifs.

→ courant Juin 2026, ils devront également participer à une matinée afin de faire un bilan de la saison mais aussi dans le but d'améliorer la fidélisation.

A l'issue de ces trois participations, **et seulement si le candidat a participé à l'intégralité de ces dernières,** sa nomination sera alors validée.

Consultez en page suivante, la communication nationale à partir de laquelle vous pouvez inscrire vos candidats dès maintenant et dans laquelle figure tous les détails.

Information complémentaire : les candidats devront désormais, et toujours suivant les directives, être munis durant le stage théorique d'un PC, d'une tablette ou d'un téléphone ayant les capacités de pouvoir lire des vidéos



Formation initiale en arbitrage

PROCES-VERBAUX



District de la
Nièvre de
football

COMMISSION DES COMPÉTITIONS SENIORS

Réunion du 1^{er} octobre 2025

Procès-verbal N° 08

Présidence M. Michel PINGUET

Présents : Mme Anne-Cécile SIMOES, M. Jean-Claude PIBOIN, Guy MARTIN

Excusés : MM. Bernard MAY, Lionel ERAY

COMPÉTITIONS MASCULINES

INFORMATIONS

Rappel

- Tout match amical ainsi que les tournois doivent être déclarés au District.
Se référer au règlement de la LBFC (Atout club).

- Rappel : les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau de niveau district se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver) (décision Comité de Direction du 26/08/24).

La Commission félicite les clubs de l'ESN58 et de l'AS GARCHIZY pour leur qualification en Coupe de France.

1 – COURRIEL

- Du club de Fourchambault. La Commission homologue la nouvelle entente E. GARCHIZY POUQUES FOURCHAMBAULT 3 en Départemental 4 poule B.
- Du club de l'ESN58 concernant son match de Coupe du Conseil Départemental du 12 octobre 2025. Conformément au règlement en vigueur et du fait de la participation de l'ESN58 1 en Coupe de France le même jour, la Commission informe le club de l'ESN58 qu'il devra pour sa rencontre de Coupe du Conseil Départemental aligner une équipe de même catégorie, c'est-à-dire Séniors.
- Du club de LUZY. Pris note.

2 – MATCHS NON JOUÉS

Coupe du Conseil Départemental - 1ER TOUR

POUILLY 1 / DONZY 1 – match n°50623.1 du 14/09/2025 – fixé au 12/10/2025

Coupe du Conseil Départemental - 2EME TOUR

Le vainqueur du match POUILLY 1 / DONZY 1 contre l'ENT ST REVERIEN1-CORBIGNY 3 – fixé au 02/11/2025

Départemental 1

MOULINS 1 / ESN 58 1 – match n° 50546.1 du 28/09/25 – fixé au 02/11/25

Départemental 2 poule B

E. MOUX BRASSY 1 / CORBIGNY 2 – match n°53957899 du 07/09/2025 – fixé au 02/11/2025

CORBIGNY 2 / CERCY 1 – match n° 50229.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

CHANTENAY 1 / CHATEAU ARLEUF 1 – match n° 50233.1 du 21/09/25 – fixé au 02/11/25 à 14h30

Départemental 3 poule A

GUERIGNY URZY 2 / MARZY 2 – match n° 50491.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

Départemental 3 poule B

E. ST REVERIEN 1 CORBIGNY 3-OLYMPIQUE ST MARTIN 1 – match n°50001.1 du 21/09/25 – à fixer

Départemental 4 poule A

MARZY 3 / DRUY BEARD 2 – match n° 50910.1 du 21/09/25 – fixé au 28/09/25

COSSAYE 2 / FC IMPHY 2 – match n° 50907.1 du 21/09/25 – fixé au 02/11/25

E. GARCHIZY POUQUES 3 / LUTHENAY 2 – match n° 50951.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

Départemental 4 poule B

CHATEAU ARLEUF 2 / CHATILLON 2 – match n° 50877.1 du 21/09/25 – fixé au 12/10/25 à 15h

4 – MODIFICATIONS AU CALENDRIER

Journée du 5 octobre 2025

Départemental 4 poule B

CHATILLON 2 / CERCY 2 – match n°50879.1

Accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 12H00

Accord de la commission.

COMPÉTITIONS FÉMININES

1 – MATCHS NON JOUES

Critérium Féminin poule A

VARZY 1 / CLAMECY 1 – match n°50599.1 du 21/09/2025 – fixé au 19/10/25.

CLAMECY 1 / FC NEVERS 2 – match n°50602.1 du 28/09/2025 – fixé au 26/10/25.

La commission rappelle que toute demande de report de match doit être justifiée même si accord des 2 clubs et qu'elle fixera les rencontres selon les dates chronologiquement disponibles en MR.

PROCHAINE RÉUNION LE MERCREDI 8 OCTOBRE 2025 A 17H15

Le Président
PINGUET Michel



La secrétaire,
SIMOES Anne Cécile



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Réunion du : 2 octobre 2025 à Varennes-Vauzelles.

Procès-verbal N° 6

Présidence : M. RAFFARD Pierre

Présents : Mme OSBERY Sylvie
M. TREPKA Nicolas (consultation téléphonique)

Secrétaire de séance : Mme Cécile TOURNOIS

REGLEMENTS 2025/2026

CORRESPONDANCE

La Commission rappelle aux clubs que toute correspondance doit être réalisée depuis l'adresse mail officielle du club et à l'attention du Secrétariat du District.

HORAIRES DES RENCONTRES

Afin d'uniformiser la gestion des horaires d'été et d'hiver de l'ensemble des compétitions organisées par le District de la Nièvre de Football, **les coups d'envoi seront donnés à 15h (été) et 14h30 (hiver). De ce fait, les coups d'envoi des rencontres en lever de rideau se joueront à 12h30 (été) et 12h00 (hiver).**

La période hivernale s'entend du 1^{er} novembre à fin février.

REPORT DE RENCONTRES OU MODIFICATION D'HORAIRE

Equipes jeunes :

Championnats à 11 et à 8

En raison des incidences possibles comme les arbitres à prévenir et pour pouvoir être examinée au cours de la réunion du Département Technique Jeunes, **toute demande de report de match, d'inversion et la validation devra être adressée au plus tard le mercredi minuit via FOOTCLUBS.**

Toutefois une tolérance est accordée pour le football à 8 : les deux clubs pourront faire parvenir leur accord par mail le jeudi avant midi.

Pour ces championnats, toutes les demandes ne respectant pas les critères ci-dessus ne pourront être prises en compte par la Commission.

Le résultat d'un match joué à une autre date, heure ou lieu, que ceux fixés par le calendrier officiel est susceptible de non-homologation.

Les Clubs agissant sans l'autorisation du Département Technique Jeunes auront match perdu par pénalité et seront passibles des amendes qui s'y rattachent.

En cas de forfait, les clubs doivent se reporter aux règlements relatifs aux forfaits.

En cas de terrain impraticable, les clubs doivent se reporter à l'article 20 LBFC relatif aux terrains impraticables.

Pour un match non joué (hors forfaits et terrains impraticables) à la date prévue, le secrétariat du District devra en être impérativement informé par mail par le club recevant le jour même de la rencontre mais ces deux clubs auront match perdu. Toutefois, la Commission au vu des circonstances, pourra donner match perdu à seulement l'une des deux équipes ou reprogrammera la rencontre à une nouvelle date.

1 – FOOT A 11

2.1. Matchs non joués

U18 Brassage poule A - Match N° 50628.1, ASA Vauzelles 2 / FC Nevers Banlay 1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U18 Brassage poule B - Match N° 50644.1, Afgp 58 2 / E. La Machine St Benin 1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U15D2B – E. St Benin La Machine 1 / E. St Pierre FC Imphy 1, match n°50702.1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U15D2B – FC Decize 2 / E. St Pierre 1, match n° 50709.1 du 27/09/25 – fixé au 01/11/2025 à 12h30

U15D2C – E. Prémery Guérigny 1 / CS Corbigny 1, match n°50718.1 du 13/09/2025 – fixé au 15/10/2025 à 16h30

U15D2C – FC Château Chinon Arleuf 1 / CS Corbigny 1, match n° 50726.1 du 04/10/25 – fixé au 29/11/2025 à 14h

2.2. Modifications de rencontres

RAS

2.3. Match repositionné

U18 Brassage poule B – Match n°50648.1, E. ESN58 1 / FC Decize 1 du 27/09/2025 – fixé au 25/10/2025

En raison de la participation de l'équipe du FC Decize en Coupe Gambardella le 25/10/25, la Commission repositionne cette rencontre le 01/11/2025.

2.4. Forfait

Championnat U18 poule C – match n°50665.1, E. RC Nevers Challuy Sermoise 1 / US Coulanges 1 du 27 septembre 2025.

Forfait déclaré de l'E. RC Nevers Challuy Sermoise.

Match perdu 3-0, -1 point.

Amende 45€.

3 – FOOT A 8

3.1. Matchs non joués

U13 D2A – match n°50749.1, E. FC Chaulgnes 1 / US Coulanges 1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U13 D2C – match n°50779.1, FC Imphy 1 / JS Marzy 1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U13 D2E – match n°50808.1, AS Charrin 1 / CS Corbigny 1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U13 D2E – match n°50809.1, E. Cercy 1 / UF La Machine 1 du 13/09/2025 – fixé au 25/10/2025

U13 D2E – match n°50813.1, AS Charrin 1 / E. St Benin 2 du 27/09/2025 – fixé au 01/11/2025

U13D2D – match n°50799.1, AS St Benin 1 / US Lormes 1 du 27/09/2025 – fixé au 01/11/2025

3.2. Modifications de rencontre

Championnat U13D2C – match n°50786.1, US St Pierre 1 / E. St Eloi Guérigny 1 du 4 octobre 2025.

La Commission prend connaissance de l'accord des deux clubs pour avancer cette rencontre à 10h00.

Accord de la Commission.

3.3. Forfait

Championnat U13D2E – match n°50818.1, Charrin 1 / E. Cercy 1 du 4 octobre 2025.

Forfait déclaré de Charrin 1.

Match perdu 3-0, -1 point.

Amende 45€.

4 – COURRIEL / INFOS CLUBS

- Du club US Lormes souhaitant créer une entente avec le FC Château Arleuf en U13D1.

Accord du club FC Château Arleuf, accord de la Commission.

La Commission précise que l'Entente ne pourra prétendre à l'accession en U13R2 dans l'éventualité où elle serait en position d'accéder à la fin de la phase automne.

De ce fait, le club US Coulanges qui souhaitait engager une équipe U13 supplémentaire pourrait prendre la place de l'US Lormes dans la poule U13D2D.

Cependant, toutes les rencontres seront amicales, pas de FMI mais feuille de match papier. Ainsi, les résultats contre cette équipe ne seront pas intégrés au classement.

Dans l'attente de la confirmation d'engagement du club de l'US Coulanges.

Le Président,
Pierre RAFFARD

La Secrétaire de séance
Cécile TOURNOIS



Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Réunion Mardi 09 Septembre 2025 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal N° 1

Président de séance : M. Dominique ATERO

Présents : Mme Océane BROSSARD, MM. Kévin BOITIER, Jean-Paul VALLET, Arnaud SAULZET, Pierrick KAJDAN

Excusé : M. Patrick DUFLOUX

La commission :

- **DRESSE EN CONSEQUENCE LA LISTE DES CLUBS qui n'ont pas, A LA DATE DU 31 août 2025**, le nombre d'arbitres obligatoire et passibles, faute de régulariser leur situation avant le 28 février 2026, des sanctions prévues aux articles 46 et 47 du statut de l'arbitrage,
- **PRECISE QUE LES AMENDES SONT INDIQUÉES A TITRE INFORMATIF ET QUE CELLES-CI DEVIENNENT DÉFINITIVES LORS DES DEUX PROCHAINES ÉTUDES (28 février et 15 juin 2026),**
- **PRECISE EN OUTRE QUE LES SANCTIONS SPORTIVES NE S'APPLIQUENT QU'A LA SEULE EQUIPE PREMIERE DU CLUB**, exception des clubs évoluant en Ligue 1, Ligue 2 et NATIONAL 1,
- **SOULIGNE EGALEMENT** qu'en ce qui concerne les arbitres, si la seule pièce manquante est le dossier médical, le dossier de demande de licence n'est annulé automatiquement qu'à l'expiration d'un délai de 60 jours à compter **du 31 août de la saison en cours**. Par exception, la date de réception dudit dossier médical, dans ce délai, ne modifie pas la date d'enregistrement de la licence,
- **PRECISE**, en outre, que la présente liste est une liste intermédiaire, qui ne préjuge en rien de la situation des clubs en fin de saison, notamment en cas de non-respect du nombre de matchs à effectuer par les arbitres en titre, avec application de la mutualisation du décompte des matchs arbitrés par les arbitres obligatoires du club.
- **RAPPELLE** le nombre de matchs à réaliser selon la catégorie de l'arbitre,

SAISON 2025/2026	
Catégorie de l'Arbitre	Nombres de match à arbitrer
Arbitres Séniors	18
Jeune Arbitre Majeur	18
Jeune Arbitre Mineur	15
Très Jeune Arbitre	10
Nouvel arbitre nommé avant le 31/12	9
Nouvel arbitre nommé avant le 15/04	3

- **DRESSE, EN CONSEQUENCE, LA LISTE DES CLUBS EN INFRACTION AU 31 août 2025** vis-à-vis du nombre d'arbitres obligatoire,

1 – COMMUNICATION DE LA COMMISSION STATUT DE L'ARBITRAGE

- Situation VILLIERS Nolann

Club formateur : US LA CHARITE SUR LOIRE

Club quitté : US LA CHARITE SUR LOIRE

Nouveau club : USC FRANCO PORTUGAISE GARCHIZY

La Commission,

DIT que M. VILLIERS Nolann ne pourra couvrir le club de l'USC FRANCO PORTUGAISE GARCHIZY qu'à compter de la saison 2029/2030.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

- Situation BITOMB Benjamin

Club formateur : US LA CHARITE SUR LOIRE

Club quitté : US LA CHARITE SUR LOIRE

Nouveau club : A.S POUILLY SUR LOIRE

La Commission,

DIT que M. BITOMB Benjamin ne pourra couvrir le club de l'A.S POUILLY SUR LOIRE qu'à compter de la saison 2029/2030.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

- Situation SAOULI Sophian

Club formateur : NEVERS INTERNATIONAL

Club quitté : INDEPENDANT

Nouveau club : A.S SAINT ELOI

La Commission,

DIT que M. SAOULI Sophian ne pourra couvrir le club de l'A.S SAINT ELOI qu'à compter de la saison 2027/2028.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

- Situation COTET Patrick

Vu les articles 35 et 33 du Statut de l'Arbitrage,

Considérant que M. COTET Patrick a été formé au sein du club de **I'U.S CERCYCOISE**

Considérant qu'au cours de la saison 2022/2023, M. COTET Patrick était licencié « Arbitre » au sein du club du **I'U.S CERCYCOISE**,

Attendu qu'au cours de la saison 2023/2024 et 2024/2025, M. COTET Patrick n'a pas détenu de licence « Arbitre » auprès de la F.F.F,

Considérant que M. COTET Patrick détient une licence « Arbitre » au titre de la saison 2025-2026 auprès de la F.F.F, en l'occurrence au sein du club du **FOY.RUR.EDUC.POP. LUTHENAY**.

Considérant qu'en application de l'article 35 paragraphe 4 du Statut de l'Arbitrage, un arbitre démissionnaire ne pourra couvrir un éventuel nouveau club qu'après un délai de quatre saisons après sa démission,

Considérant qu'aucun motif ne permet de faire application du paragraphe 7 du même article,

Considérant dès lors qu'il y a lieu de faire application du paragraphe 4 de l'article 35 du Statut de l'Arbitrage.

La Commission,

Par ces motifs,

DIT que M. COTET Patrick ne pourra couvrir le club du FOY.RUR.EDUC.POP. LUTHENAY qu'à compter de la saison 2027/2028.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel de la Ligue

- Dossier SAMI Mohamed

Club formateur : US LA CHARITE SUR LOIRE

Club quitté : US LA CHARITE SUR LOIRE (2021/2022)

Nouveau club : A.L.S.C MONTIGNY AUX AMOGNES

La Commission,

DIT que M. SAMI Mohamed ne pourra couvrir le club de l'A.L.S.C MONTIGNY AUX AMOGNES qu'à compter de la saison 2026/2027.

La présente décision est susceptible de recours dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain de la notification de la présente auprès de la Commission d'Appel du District.

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRACTION	AMENDE	SANCTIONS SPORTIVES
CHARRIN N°529428	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
C.S CORBIGEOIS N°517374	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
C.I.E IMPHY N°605084	D1	2 arbitres dont 1 majeur	1	2 ^{ème} année	240€	4 mutations en moins pour la saison 2026/2027
ETOILE SUD NIVERNAISE 58 N°582660	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
AV.S. FOURCHAMBAULT N°508754	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
U.S MOULINOISE N°506434	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
ASC POUUGUES N°518970	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
A.S. SAINT BENIN N°512517	D1	2 arbitres dont 1 majeur	0			
F.C ALLIGNY SAINT AMAND EN PUISAYE N°552547	D2	1 arbitre	1	4 ^{ème} année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026
U.S CERCYCOISE N°506408	D2	1 arbitre	0			
C.S CHANTENOIS N°571079	D2	1 arbitre	1	4 ^{ème} année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRACTION	AMENDE	SANCTIONS SPORTIVES
F.C CHATEAU CHINON ARLEUF N°550207	D2	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
CHAULGNES F.C N°581607	D2	1 arbitre	0			
USC FRANCO PORTUGAISE GARCHIZY N°528555	D2	1 arbitre	1	3 ^{ème} année	120€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026
FOY.RUR.EDUC.PO P. LUTHENAY N°514050	D2	1 arbitre	0			
U.S LUZY MILLAY N°548305	D2	1 arbitre	0			
J.S DE MARZY N°522596	D2	1 arbitre	0			
F.C MOUX / BRASSY N°532763	D2	1 arbitre	1	2 ^{ème} année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2026/2027
NARCY F.C N°563979	D2	1 arbitre	0			
U.S SAINT PIERROISE N°512846	D2	1 arbitre	1	3 ^{ème} année	120€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026
A.S POUILLY SUR LOIRE N°506441	D2	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
A.S SAINT ELOI N°535031	D2	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
A.S.L DE SAINT PERE N°537080	D2	1 arbitre	0			
A.S VARZYCOISE N°518170	D2	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRACTION	AMENDE	SANCTIONS SPORTIVES
C.S DU BAZOIS N°514521	D3	1 arbitre	0			
A.S COSSAYE N°560457	D3	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
ET.S DONZIAISE N°582509	D3	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
F.C IMPHYCOIS N°560935	D3	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
U.S LORMOISE N°581853	D3	1 arbitre	0			
A.L.S.C MONTIGNY AUX AMOGNES N°553302	D3	1 arbitre	1	5 ^{ème} année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026
VAILLANTE PREMERY F.C N°506442	D3	1 arbitre	1	2 ^{ème} année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2026/2027
O. SAINT MARTIN D'HEUILLE N°581978	D3	1 arbitre	1	1 ^{ère} année	40€	2 mutations en moins pour la saison 2026/2027
J.S DE SAINT REVERIEN / CORBIGNY N°526941	D3	1 arbitre	1	5 ^{ème} année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026
AM.S SAINT SEINOISE N°523615	D3	1 arbitre	1	5 ^{ème} année	160€	6 mutations en moins pour la saison 2026/2027 Non accession en fin de saison 2025/2026
J.S TANNAY N°520851	D3	1 arbitre	1	2 ^{ème} année	80€	4 mutations en moins pour la saison 2026/2027

CLUB	DIVISION	OBLIGATION	MANQUE	ANNEE D'INFRACTION	AMENDE	SANCTIONS SPORTIVES
CELTIC DU HAUT MORVAN N°565152	D4	1 arbitre ou 1 arbitre de club	1			
U.S CASTELNEUVIENN E N°564632	D4	1 arbitre ou 1 arbitre de club	1			
ENT.S DRUY BEARD N°531710	D4	1 arbitre ou 1 arbitre de club	1			
U.S DE SAUVIGNY LES BOIS N°529624	D4	1 arbitre ou 1 arbitre de club	1			
STE S. SAINT SAULGE N°548954	D4	1 arbitre ou 1 arbitre de club	1			

AFIN DE VOUS METTRE EN REGLE VIS-A-VIS DES OBLIGATIONS D'ARBITRE AU SEIN DE VOTRE CLUB, une FIA est programmée pour les 3 premiers jours, du Vendredi 17 Octobre 2025 au Dimanche 19 Octobre 2025 en présentiel au District de la Nièvre de Football.

Les inscriptions se font via portail club uniquement.

Inscriptions jusqu'au Mardi 07 Octobre 2025 !!!

Extraits du STATUT DE L'ARBITRAGE

« **Article 46 - Sanctions financières** - Les sanctions financières sont les suivantes :

- a) Première saison d'infraction - par arbitre manquant : - Ligue 1 et Ligue 2 : 600 € - Championnat National 1 : 400 € - Championnat National 2 et Championnat National 3 : 300 € - Championnat de France Féminin de Division 1 : 180 € - Championnat de France Féminin de Division 2 : 140 € - Championnat de France Futsal de Division 1 : 180 € - Championnat de France Futsal de Division 2 : 140 € - Championnat Régional 1 : 180 € - Championnat Régional 2 : 140 € - Championnat Régional 3 et Championnat Départemental 1 : 120 € - Championnats de Football d'Entreprise et Féminins Régionaux, autres Divisions de District, clubs qui n'engagent que des équipes de jeunes : liberté est laissée aux Comités Directeurs des Ligues de fixer le montant.
- b) Deuxième saison d'infraction : amendes doublées.
- c) Troisième saison d'infraction : amendes triplées.
- d) Quatrième saison d'infraction et suivantes : amendes quadruplées.

e) L'amende est infligée au club en infraction immédiatement après l'examen au 31 janvier. Au 1er juin les sanctions financières sont réajustées définitivement en fonction du nombre d'arbitres ayant réalisé leur quota 3 de matchs, selon le barème ci-dessus. Le montant supplémentaire des sanctions financières est versé immédiatement.

« Article 47 - Sanctions sportives

1. (...) Les sanctions sportives suivantes sont appliquées à l'exception des équipes participant aux Championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National 1 :

a) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en première année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué d'une unité pour le Futsal et de deux unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

b) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin en deuxième année d'infraction, la saison suivante, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué de deux unités pour le Futsal et de quatre unités pour le Football à 11. Cette mesure est valable pour toute la saison.

c) Pour tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction, le nombre de joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" autorisés à pratiquer dans l'équipe hiérarchiquement la plus élevée est diminué, pour la saison suivante, du nombre total d'unités équivalant au nombre de mutations de base auquel le club avait droit. Cette mesure ne concerne pas les joueurs titulaires d'une licence frappée du cachet "Mutation" en application des dispositions de l'article 164 des Règlements Généraux. Elle est valable pour toute la saison et reprend effet pour chacune des saisons suivantes en cas de nouvelle infraction.

2. En outre, tout club figurant sur la liste arrêtée au 15 juin, en troisième année d'infraction et au-delà, en plus de l'application du § 1 c) ci-dessus, ne peut immédiatement accéder à la division supérieure s'il y a gagné sa place.

3. La sanction de réduction du nombre de joueurs mutés ne s'applique qu'à l'équipe Senior hiérarchiquement la plus élevée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, il s'agit de l'équipe déterminant les obligations du club au regard de l'article 41 du présent Statut. La sanction de non-accession ne s'applique qu'à une équipe Senior du club, étant précisé que si plusieurs équipes d'un même club sont concernées, celle évoluant dans la division la plus élevée est sanctionnée. Dans le cas d'un club comportant une section Féminine, une section de Football Diversifié ou exclusivement des équipes de Jeunes, l'équipe sanctionnée est déterminée dans les conditions de l'alinéa précédent. Aucune des deux sanctions ne peut s'appliquer, le cas échéant, à l'équipe participant aux championnats de Ligue 1, Ligue 2 et National. Dans ce cas, la sanction est appliquée à la seconde équipe du club dans la hiérarchie sportive.

4. Les pénalités sportives ne s'appliquent pas au club disputant le championnat de dernière série de District ou de Ligue pour celles qui n'ont pas de Districts, dans les compétitions Libres ou de Football d'Entreprise, sauf disposition contraire adoptée par l'Assemblée Générale de Ligue sur proposition des Districts.

5. Lorsqu'un club a régularisé sa situation, les sanctions financières et sportives reprennent effet en cas de nouvelle infraction et sont appliquées :

a) au niveau de la dernière pénalité, s'il a été en règle pendant une saison,

b) au niveau de la première année d'infraction s'il a été en règle pendant deux saisons consécutives.

6. En cas de fusion de clubs, les sanctions financières et sportives doivent être appliquées en tenant compte de la situation de celui des clubs fusionnés dont l'équipe première est hiérarchiquement la plus

élevée. Si les équipes premières des clubs fusionnés évoluent au même niveau hiérarchique, le club issu de la fusion doit être considéré comme étant en règle vis-à-vis du Statut de l'Arbitrage si l'un des clubs fusionnés était en règle, comme étant en infraction si les clubs fusionnés étaient eux-mêmes en infraction, étant précisé que le niveau de pénalisation (1ère, 2ème ou 3ème année d'infraction et au-delà) est alors celui applicable à celui des clubs fusionnés qui est le moins pénalisé. »

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission départementale d'appel du District dans un délai de 7 jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 3.1.1. et 3.4.1.2 du Règlement Disciplinaire annexé aux Règlements Généraux de la F.F.F

Le Président de Séance,
Dominique ATERO



Le Secrétaire de Séance,
Pierrick KAJDAN





Réunion : 2 octobre 2025 à Varennes-Vauzelles

Procès-verbal : N° 5

Présidence : M. BERFORINI Joseph

Présents : MM. COURTAUD Gilles, RAFFARD Pierre, ROUILLERE Christian

Secrétaire de séance : Mme TENAILLE Anaïs

Consultation téléphonique : M. MONGIN Thierry

1 – F.M.I.

1.1 Echec F.M.I.

Compétitions football - SENIORS M, SENIORS F, JEUNES

Le responsable officiant pour accéder à l'ouverture de l'application doit obligatoirement :

- 1) avoir : Une TABLETTE présentée par le club recevant, en bon état de fonctionnement.
- 2) avoir : le CODE Identifiant de son club et de son MOT DE PASSE.

Pour accéder à une équipe ou toutes les équipes de son club, il doit avoir les droits d'accès ouverts par le Correspondant Footclubs, dans Utilisateurs Footclubs.

Il faut que cette personne soit habilitée « gestionnaire de la FMI » validée, cochée, auprès des équipes rattachées.

Suite informations reçues de la FFF, il est constaté que de multiples échecs ont eu lieu sur le territoire national. Il est précisé que ces échecs sont dus en majeure partie par l'utilisation d'une ancienne version de la FMI par les clubs. Les clubs doivent impérativement utiliser la V5 de la FMI.

Journées du 27 et 28/09/2025

CHAMPIONNAT U15 D2A

Match N°54488989 – COULANGES 1 / ST PERE 1 – Arbitre FERNANDES DA MARTA Alban

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par les deux clubs.
- enregistre le résultat : COULANGES (5/0) ST PERE

CHAMPIONNAT U15 D2A

Match N°54488990 – FC NEVERS 2 / E. MARZY RCNCS – Arbitre KLONOWSKI Dylan

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : FC NEVERS 2 (2/0) E. MARZY RCNCS

CHAMPIONNAT U13D2A

Match N°54494230 – E. CHAULGNES LA CHARITE 1 / NEVERS BANLAY 1 – Arbitre CHERRY Franck

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : E. CHAULGNES LA CHARITE 1 (1/14) NEVERS BANLAY 1

CHAMPIONNAT U13D2C

Match N°54494512 – FC NEVERS 2 / VAUZELLES 1 – Arbitre OSBERY Jean-Claude

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : FC NEVERS 2 (1/9) VAUZELLES 1

MM RAFFARD et ROUILLERE n'ont pas pris à la décision.

CHAMPIONNAT U13D2C

Match N°54494513 – MARZY 1 / ST PIERRE 1 – Arbitre LOUIS Raphael

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : MARZY 1 (1/5) ST PIERRE 1

CHAMPIONNAT D2A

Match N°53960070 – VARZY 1 / FC NEVERS 2 – Arbitre FERREIRA Adelino

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : VARZY 1 (2/4) FC NEVERS 2

CHAMPIONNAT D1

Match N°53963366 – FOURCHAMBAULT 1 / RCNCS 2 – Arbitre COLAS Pascal

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : FOURCHAMBAULT 1 (1/2) RCNCS 2

M. BERFORINI n'a pas pris part à la décision.

CRITERIUM FEMININ / Poule B

Match N°54780160 – ST REVERIEN 1 / ENT. AFGP58 1 - Arbitre NORBLIN Vincent

La Commission, vu le rapport informatique de la FMI et du constat d'Echec FMI.

- réceptionne la feuille de match papier dûment remplie par l'arbitre et par les deux clubs.
- enregistre le résultat : ST REVERIEN 1 (5/1) ENT. AFGP58

2^{ème} rappel : L'ENT. AFGP 58 est priée de prendre contact avec le club de Garchizy (porteur de l'entente) afin d'obtenir les codes pour la FMI.

1.2 Suivi par la commission

Une procédure est proposée par la commission qui se traduit par :

Procédure d'exception

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier par substitution.

Modalités d'application

Lorsqu'il y a recours à la procédure d'exception, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation de consigner dans un rapport, leur propre version des faits qui ont provoqué l'échec de l'utilisation de la FMI et le recours à la procédure d'exception

2- ABSENCE de DELEGUE / DIRIGEANT / EDUCATEUR sur le banc

Il est rappelé à tous les clubs, qu'il est obligatoire qu'un délégué/dirigeant/éducateur majeur soit renseigné sur la FMI, le cas échéant sur Feuille de match papier, et doit être présent le jour du match sur le banc de touche, sous peine de sanction financière.

Toute omission constatée, sauf cas fortuit, sur Feuille de Match, FMI, ne sera pas restituée.

Journées du 27 et 28/09/2025

Match U15 D1 COSNE 1 / VAUZELLES 1

Absence de dirigeant sur le banc de VAUZELLES.

Conformément à l'Article 200 des R.G. de la FFF, la Commission inflige une amende de 20€ au club de VAUZELLES, pour non-respect des formalités administratives.

3 – CHAMPIONNATS -Seniors

3.1 RESERVE EVOCATION

CHAMPIONNAT D4 / Poule A

Match N°54694956 -21/09/2025 – SAUVIGNY / GARCHIZY PORT 2 – Arbitre DURANTIN Jordan

A la vérification de la feuille match établie sur Feuille papier libre, du match ci-dessus, il est constaté

Equipe US DE SAUVIGNY LES BOIS :

-Participation de DA ROCHA Nicolas N°9605424758

-licence non active

-Participation de DESBOUIS Lino N°9602421934

-non qualifié à la date du match

Vu les articles 187.2 des R.G. de la F.F.F.,

La Commission,

Considérant que cette constatation portée à sa connaissance est un des motifs listés à l'article 187.2 **-d'inscription d'un joueur sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié** » et ouvrant droit à la mise en œuvre d'une procédure d'EVOCATION.

Considérant que l'article 187.2 énonce en cas d'évocation, « Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti ».

Par ces motifs, DEMANDE au club de US DE SAUVIGNY LES BOIS, de lui faire part de ses observations sur les faits mentionnés pour le 01/10/2025, délai de rigueur.

La Commission reprend le dossier et prend connaissance des observations du club de SAUVIGNY.

S'agissant de M. DESBOUIS Lino :

Considérant que la dernière pièce justificative a été déposée le 19 septembre et donc que le joueur était qualifié à l'expiration du délai de 4 jours à compter de cette date soit le 24 septembre 2025, la Commission dit que M. DESBOUIS Lino n'était pas qualifié pour la rencontre du 21 septembre 2025.

S'agissant de M. DA ROCHA Nicolas :

Considérant que la pièce justificative nécessaire à la validation de la licence est le certificat médical, Considérant qu'à la date de la rencontre le certificat n'était pas validé par la Ligue, gestionnaire des licences,

Considérant qu'à la date du 2 octobre, le certificat médical est refusé par la Ligue,

La Commission dit que M. DA ROCHA Nicolas ne disposait pas à la date de la rencontre d'une licence valide et donc n'était pas qualifié pour la rencontre du 21 septembre 2025.

En conséquence,

La Commission, vu l'article 187.2,

Donne match perdu par pénalité au club de SAUVIGNY, 0-8, -1 point,

Inflige une amende de 50€ pour joueur non qualifié au club de SAUVIGNY.

3.2 RESERVE

DEPARMENTAL 2 / Poule A

Match N°53960074 – NEVERS BANLAY 2 / COSNE 3 - Arbitre EUZET David

Réserve d'avant match du club de NEVERS BANLAY, régulièrement confirmée en date du 29 Septembre 2025, via la messagerie officielle du club ainsi libellée :

« Je soussigné(e) DIAGNE, MOHAMED, 9604395043 Capitaine du club F.C NEVERS BANLAY formule des réserves pour le motif suivant : qualification des joueurs de Cosne (équipe a et b ne jouent pas ce weekend) »

La Commission, après étude du dossier, dit la réserve recevable.

A la vérification sur FOOT 2000 et des feuilles de matchs du 21/09/2025 Paron 1 / Cosne 2 (R3) et du 20/09/2025 Cosne 1 / Feurs 1 (N3), il s'avère qu'aucun joueur n'a pris part à la rencontre D2 du 28/09/2025 NEVERS BANLAY 2 / COSNE 3.

En conséquence, la Commission, dit la réserve du club de NEVERS BANLAY, non fondée.

Met les frais de dossier D.08 de 20.00 euros à la charge du club NEVERS BANLAY

3.3 COURRIEL

Du club de SAUVIGNY relatif à la décision de la Commission du 25/09/2025 infligeant une amende de 46€ pour absence de tablette.

La Commission, après information prise auprès du secrétariat, invite le club à se rapprocher du Secrétariat pour paramétrer sa tablette.

4 – CHAMPIONNATS -Jeunes

4.1 COURRIEL

Du club de CHATEAU CHINON ARLEUF relatif à la décision de la Commission du 25/09/2025 infligeant une amende de 20€ au titre d'absence de délégué.

La Commission, au vu des éléments fournis, annule à titre exceptionnel l'amende de 20€.

Elle rappelle également aux clubs de bien vouloir vérifier les éléments renseignés sur la FMI avant de procéder aux signatures d'avant et d'après matchs.

4.2 RESERVE EVOCATION

Messieurs RAFFARD et ROUILLERE n'ont pas pris part à l'étude de ce dossier.

CHAMPIONNAT U13 D 2 / Brassage Automne / Poule D2C

Match N°54494111 – 20 Septembre 2025 - VAUZELLES / FC IMPHY – Arbitre BILLARDON Dominique

A la vérification de la feuille match établie sur Feuille papier libre, du match ci-dessus, il est constaté :

Equipe FC IMPHY :

- | | | |
|--|--------------|----------------------------------|
| -Participation de MESSAOUDIEN Léo | N°9603689390 | -non qualifié à la date du match |
| -Participation de PAYET Maloan | N°9605054112 | -non qualifié à la date du match |
| -Participation de DUCROT FERREIRA Mathys | N°9603638579 | -licence non active |
| -Participation de PODGORSKI Lenna | N°9605403014 | -licence non active |

Vu les articles 187.2 des R.G. de la F.F.F.,

La Commission,

Considérant que cette constatation portée à sa connaissance est un des motifs listés à l'article 187.2 ***-d'inscription d'un joueur sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié*** » et ouvrant droit à la mise en œuvre d'une procédure d'EVOCATION.

Considérant que l'article 187.2 énonce en cas d'évocation, « Le club concerné est informé par l'organisme gérant la compétition et il peut formuler ses observations dans le délai qui lui est imparti ».

Par ces motifs, DEMANDE au club du FC IMPHY, de lui faire part de ses observations sur les faits mentionnés pour le 1/10/2025, délai de rigueur.

La Commission reprend le dossier et prend connaissance des observations du club du FC IMPHY.

S'agissant de M. MESSAOUDIEN Leo :

Considérant que la dernière pièce justificative a été déposée le 17 septembre et donc que le joueur était qualifié à l'expiration du délai de 4 jours à compter de cette date soit le 22 septembre 2025, la Commission dit que M. MESSAOUDIEN Leo n'était pas qualifié pour la rencontre du 20 septembre 2025.

S'agissant de M. PAYET Maloan :

Considérant que la dernière pièce justificative a été déposée le 18 septembre et donc que le joueur était qualifié à l'expiration du délai de 4 jours à compter de cette date soit le 23 septembre 2025, la Commission dit que M. PAYET Maloan n'était pas qualifié pour la rencontre du 20 septembre 2025.

S'agissant de M. DUCROT FERREIRA Mathys :

Considérant que la dernière pièce justificative a été déposée le 29 septembre et donc que le joueur était qualifié à l'expiration du délai de 4 jours à compter de cette date soit le 4 octobre 2025, la Commission dit que M. DUCROT FERREIRA Mathys n'était pas qualifié pour la rencontre du 20 septembre 2025.

S'agissant de Mme PODGORSKI Lenna :

Considérant que la dernière pièce justificative a été déposée le 24 septembre et donc que la joueuse était qualifiée à l'expiration du délai de 4 jours à compter de cette date soit le 29 septembre 2025, la Commission dit que Mme PODGORSKI Lenna n'était pas qualifiée pour la rencontre du 20 septembre 2025.

En conséquence,

La Commission, vu l'article 187.2,

Donne match perdu par pénalité au club de FC IMPHY, 16-0, -1 point,

Inflige une amende de 50€ pour joueur non qualifié au club de FC IMPHY.

5- STATUT DES ÉDUCATEURS

CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE D1

* Amende relative au non-respect des obligations de diplôme (décision du Comité de Direction du 24/08/2022. Le débours de cette somme sera reversé sur le compte du club dès mise en règle vis-à-vis de l'obligation de son Educateur)

Journée 1 du 07/09/2025 - Journée 2 du 21/09/2025 - journée 3 du 28/09/2025

AS CLAMECY 2: Mr MERLE Thomas	Amendes	3x 30 =	90.00 €
AS ST BENIN : Mr GOTTARD Mathias	Amendes	3x 30 =	90.00 €

CONTROLE DE PRESENCE SUR LA FEUILLE DE MATCH DE L'EDUCATEUR DECLARE EN CHARGE DE L'EQUIPE D1

Journée 3 du 28/09/2025

ASA VAUZELLES : aucun Educateur déclaré

• Amende situation irrégulière Amende..... 30.00€

Le Président,

Joseph BERFORINI



J. BERFORINI

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de sept (7) jours dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

La commission précise que les réponses apportées aux courriers/correspondances des clubs, n'appelant pas de décisions, ne sont pas susceptibles d'appel.

Départemental 2 / Unique	Poule B	2
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 12/10/2025 15H

53957901 50229.1	Corbigny Cs 2- Cercy Us 1			Stade Claude Spanoudakis 1
Arbitre centre	SAULZET Arnaud	871812170	60 km	Rue Du Champ De Foire
Arbitre assistant 1				58800 CORBIGNY
Arbitre assistant 2				

Départemental 3 / Unique	Poule A	5
---------------------------------	----------------	----------

Dimanche 12/10/2025 15H

53960193 50491.1	Guerigny Urzy A.S. 2- Marzy 2			Stade Municipal 1
Arbitre centre	PELLETIER Frederic	820104822	54 km	Rue Vauban - D977
Arbitre assistant 1				Pre Du Marais
Arbitre assistant 2				58130 GUERIGNY

Départemental 4 / 1	Poule A	6
----------------------------	----------------	----------

Dimanche 12/10/2025 15H

54694954 50951.1	E. Garch. Poug. Four 3- Luthenay 2			Stade Georges Mérat 1
Arbitre centre	SAMI Mohamed	9602508739	24 km	Rue Maurice Pilette
Arbitre assistant 1				58600 GARCHIZY
Arbitre assistant 2				

Départemental 4 / 1	Poule B	7
----------------------------	----------------	----------

Dimanche 12/10/2025 15H

54692463 50877.1	Chateau Arleuf 2- Chatillon 2			Stade Jean Chevrier
Arbitre centre	MORENO Sylvain	841818595	34 km	Avenue Vauban
Arbitre assistant 1				58120 CHATEAU CHINON
Arbitre assistant 2				

Critérium Féminin / 1	Poule A	9
------------------------------	----------------	----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54425469 50603.1	Guerigny Urzy A.S. 1- Clamecy As 1			Stade Municipal 1
Arbitre centre	ROPERTO Armando	1946813279	26 km	Rue Vauban - D977
Arbitre assistant 1				Pre Du Marais
Arbitre assistant 2				58130 GUERIGNY
54425470 50604.1	Varzy 1- Nevers Fc 2			Stade Municipal
Arbitre centre	DARON Teddy	2547668823	44 km	Route De Corvol
Arbitre assistant 1				58210 VARZY
Arbitre assistant 2				

Critérium Féminin / 1	Poule B	10
------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54780161 51060.1	Ent. Corbigny Chatea 1- St Reverien 1			Stade Claude Spanoudakis 1
Arbitre centre	KLONOWSKI Julien	1699601284	53 km	Rue Du Champ De Foire
Arbitre assistant 1				58800 CORBIGNY
Arbitre assistant 2				
54780162 51061.1	Brassy 1- Ent. Afgp58 1			Stade Robert Folliau
Arbitre centre	BARBIER Christophe	811822674	46 km	Croix Saint Gervais
Arbitre assistant 1				Le Bourg
Arbitre assistant 2				58140 BRASSY

Critérium Féminin / 1	Poule C	11
------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54425673 50621.1	Coulanges Nevers Us 1- Esn 58 1			Stade Jean Chorlet
Arbitre centre	BREFORT Axel	2547867694	4 km	Espace Des Saules
Arbitre assistant 1				10 Allée Pierre De Coubertin
Arbitre assistant 2				58660 COULANGES LES NEVERS

Critérium Féminin / 1	Poule C	11
------------------------------	----------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 10H

54425674 50622.1	Charrin 1- Fc Decize 1		Stade Municipal
Arbitre centre	DESBROSSE Jeremy	2547956533 35 km	Le Bourg
Arbitre assistant 1			03230 GANNAY SUR LOIRE
Arbitre assistant 2			

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule A	17
---	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54483208 50639.1	Clamecy As 21- Vauzelles A.S.A. 22		Stade Tambourinette 1
Arbitre centre	GIRARD Lucas	2548019819 42 km	Terrain Annexe Herbe
Arbitre assistant 1			Tambourinette
Arbitre assistant 2			58500 CLAMECY
54483209 50640.1	Nevers Banlay 21- St Pere 21		Stade Des Senets 04
Arbitre centre	GONZALEZ Loukas	2548221796 14 km	Rue Du Docteur Michel Gaulier
Arbitre assistant 1			58640 VARENNES VAUZELLES
Arbitre assistant 2			

Samedi 11/10/2025 Matin P10

54483210 50641.1	Ent.St Pierre Fc Imp 21- Non affecté		
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule B	16
---	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54487494 50654.1	Ent. La Mach St Beni 21- Ent. Esn 58 21		Stade Etienne Marets 1
Arbitre centre	PASQUIER Esteban	2548418484 42 km	Lieu Dit Le Pre Charpin
Arbitre assistant 1			58260 LA MACHINE
Arbitre assistant 2			
54487495 50655.1	Ent.Asgu Montigny 21- Fc Decize 21		Stade Municipal 1
Arbitre centre	GUILLEREZ Tom	2547026459 16 km	Rue Vauban - D977
Arbitre assistant 1			Pre Du Marais
Arbitre assistant 2			58130 GUERIGNY

Samedi 11/10/2025 Matin P10

54487496 50656.1	Non affecté - Gj Afgp 58 F. 22		
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule C	15
---	----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54488766 50670.1	Coulanges Nevers Us 21- Ent. Moulins 21		Stade Jean Chorlet
Arbitre centre	COLLIS Rayan	2547026905 43 km	Espace Des Saules
Arbitre assistant 1			10 Allée Pierre De Coubertin
Arbitre assistant 2			58660 COULANGES LES NEVERS

Samedi 11/10/2025 Matin P10

54488765 50669.1	Non affecté - Corbigny Cs 21		
Arbitre centre			
Arbitre assistant 1			
Arbitre assistant 2			

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D1	18
--	-----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D1	18
--	-----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54488965	50684.1	Fc Decize 1- Nevers Banlay 1			
	Arbitre centre	FERNANDES DA MARTA Alban	2548217423	19 km	Stade Des Halles 2 Terrain Annexe Avenue Marcel Merle 58300 DECIZE
54488966	50685.1	Vauzelles A.S.A. 1- Nevers Fc 1			Stade De Francheville
	Arbitre centre	VILLIERS Nolann	9604458788	29 km	Rue Du Stade 58640 VARENNES VAUZELLES
54488967	50686.1	Gj Afgp 58 F. 2- Cosne Ucs Football 1			Stade Les Chanternes
	Arbitre centre	CHEREAU Clement	2548466871	56 km	Route De Paris 58320 POUQUES LES EAUX

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D2a	21
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54488995	50699.1	Nevers Fc 2- Coulanges Nevers Us 1			
	Arbitre centre	TOBAL Samuel	2547775199	60 km	Stade Des Senets 04 Rue Du Docteur Michel Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES
54488996	50700.1	Pouilly 1- St Pere 1			Stade Malaga N°1
	Arbitre centre	GONZALEZ Nolan	2548221800	44 km	Cd 243 58150 POUILLY SUR LOIRE

Samedi 11/10/2025 Apres-Midi P6

54488997 50701.1 Ent. Marzy Rcncs 1- Non affecté

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D2b	20
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54489068	50715.1	Ent. Esn 58 1- Ent. St Benin La Mac 1			
	Arbitre centre	CHAOUCH Younesse	2547781866	34 km	Stade Municipal 1 Route De Decize 58300 ST GERMAIN CHASSENAY

Samedi 11/10/2025 Apres-Midi P6

54489067 50714.1 Fc Decize 2- Non affecté
54489069 50716.1 Ent.St Pierre Fc Imp 1- Non affecté

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D2c	19
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 15H

54489215	50729.1	Ent. Chatillon 1- Ent. Premery Guerign 1			
	Arbitre centre	KLONOWSKI Dylan	9602413482	26 km	Stade Municipal Rue Du Stade 58110 CHATILLON EN BAZOIS
	Arbitre assistant 1				
	Arbitre assistant 2				
54489216	50730.1	Corbigny Cs 1- Ent. Clamecy Varzy 1			Stade Claude Spanoudakis 1
	Arbitre centre	SIMON Romain	2548028778	64 km	Rue Du Champ De Foire 58800 CORBIGNY

Samedi 11/10/2025 Apres-Midi P6

54489217 50731.1 Chateau Arleuf 1- Non affecté

Championnat U13 D1 / Brassage Automne	Poule D1	22
--	-----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494155	50744.1	Gj Afgp 58 F. 1- Fc Decize 1			
					Stade Edf Rue Maurice Pilette 58600 GARCHIZY
54494156	50745.1	Cosne Ucs Football 1- Vauzelles A.S.A. 1			Stade Foing 2 Terrain Annexe Rue Des Sables 58200 COSNE COURS SUR LOIRE

Championnat U13 D1 / Brassage Automne	Poule D1	22
--	-----------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494157 50746.1	Nevers-Challuy-Sermo 2 - Chateau Arleuf 1	Stade Intercom. Georges Rollet 2 Terrain Annexe Rue Du 19 Mars 1962 58000 CHALLUY
------------------	---	--

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2a	27
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494234 50759.1	Coulanges Nevers Us 1 - Nevers Fc 1	Stade Jean Chorlet Espace Des Saules 10 Allée Pierre De Coubertin 58660 COULANGES LES NEVERS
54494235 50760.1	Nevers Banlay 1 - Gj Afgp 58 F. 2	Stade Des Senets 04 Rue Du Docteur Michel Gaulier 58640 VARENNES VAUZELLES
54494236 50761.1	Pouilly 2 - Chaulgnes-La Charite 1	Stade Malaga N°1 Cd 243 58150 POUILLY SUR LOIRE

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2b	23
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494358 50774.1	Clamecy As 1 - Cosne Ucs Football 2	Stade Tambourinette 1 Terrain Annexe Herbe Tambourinette 58500 CLAMECY
54494359 50775.1	Varzy 1 - Ent. Alligny St Pere 1	Stade Municipal Route De Corvol 58210 VARZY

Samedi 11/10/2025 Matin P2

54494360 50776.1	Pouilly 1 - Non affecté
------------------	-------------------------

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2c	26
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494518 50789.1	Marzy 1 - Nevers Fc 2	Stade De La Simonnerie Rue De La Simonnerie 58180 MARZY
54494519 50790.1	Ent. St Eloi Guerign 1 - Vauzelles A.S.A. 2	Stade Municipal 1 Rue De La Gare 58000 ST ELOI
54494520 50791.1	St Pierre Us 1 - F.C Imphy 1	Stade Du Panama 1 Rue De Beaudrillon 58240 ST PIERRE LE MOUTIER

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2d	28
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494608 50804.1	St Benin A.S. 1 - Fc Decize 2	Stade Du Valiger Rue Des Ecoles 58270 ST BENIN D AZY
54494609 50805.1	Corbigny Cs 1 - Gj Afgp 58 F. 3	Stade Claude Spanoudakis 1 Rue Du Champ De Foire 58800 CORBIGNY

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2e	24
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2e	24
--	------------------	-----------

Samedi 11/10/2025 10H30

54494953	50819.1	La Machine Uf 1- Charrin 1	Stade Etienne Marets 1 Lieu Dit Le Pre Charpin 58260 LA MACHINE
54494954	50820.1	Corbigny Cs 2- Ent. Assb-Montigny 2	Stade Claude Spanoudakis 1 Rue Du Champ De Foire 58800 CORBIGNY
54494955	50821.1	Esn 58 1- Ent Cercy 1	Stade Du Rimorin Rue De Decize 58390 DORNES

Critérium Vétérans Alain Charlois / Unique	Poule A	31
---	----------------	-----------

Vendredi 10/10/2025 21H

54707617	50987.1	La Charite Us 1- Alligny St Amand Fc 1	Stade André Jomier 1 Terrain Honneur 90 Av. Jacques Coeur Route Nationale 151 18140 LA CHAPELLE MONTLINARD
54707618	50988.1	C.S. Corbigeois 1- Entrains 1	Stade Claude Spanoudakis 1 Rue Du Champ De Foire 58800 CORBIGNY
54707619	50989.1	La Machine Uf 1- E. Pougues Four Garc 1	Stade Etienne Marets 1 Lieu Dit Le Pre Charpin 58260 LA MACHINE
54707620	50990.1	Cosne Ucs Football 1- Coulanges Nevers Us 1	Stade Raphaël Giroux Rue Alain Mimoun 58200 COSNE COURS SUR LOIRE
54707621	50991.1	Vauzelles A.S.A. 1- St Eloi 1	Stade Des Ateliers 1 Terrain Honneur Rue Benoit Frachon 58640 VARENNES VAUZELLES
54707622	50992.1	Clamecycoise A.S. 1- Premery 1	Stade Tambourinette 1 Terrain Annexe Herbe Tambourinette 58500 CLAMECY

Coupe Du Conseil Départemental / Unique	Unique	12
--	---------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 12H

54826158	51072.1	(D1) Esn 58 1- Varzy 1 (D2)	Stade Du Rimorin
Arbitre centre	CHEREAU Christophe	881821828	16 km
Arbitre assistant 1			Rue De Decize
Arbitre assistant 2			58390 DORNES

Dimanche 12/10/2025 15H

54426891	50623.1	(D2) Pouilly 1- Donzy 1 (D3)	Stade Malaga N°1
Arbitre centre	BOUJLILAT Hicham	2547103862	20 km
Arbitre assistant 1			Cd 243
Arbitre assistant 2			58150 POUILLY SUR LOIRE
54826154	51068.1	(D2) Luthenay 1- St Seine 1 (D3)	Stade R.Chaumereuil
Arbitre centre	MORNAY Lucas	2545275535	31 km
Arbitre assistant 1			Principal
Arbitre assistant 2			58240 LUTHENAY

Coupe Du Conseil Départemental / Unique		Unique	12	
Dimanche	12/10/2025	15H		
	54826155	51069.1	(D1) St Benin A.S. 1- Moulins 1 (D1)	Stade Du Valiger
		Arbitre centre	ATERO Juan	Rue Des Ecoles
		Arbitre assistant 1	891810685	58270 ST BENIN D AZY
		Arbitre assistant 2	23 km	
?	54826156	51070.1	(D3) Donzy 1- Ent. St Reverien Cor 1 (D3)	Stade A. Audinet
		Arbitre centre		.
		Arbitre assistant 1		58220 DONZY
		Arbitre assistant 2		
?	54826157	51071.1	(D2) Pouilly 1- Ent. St Reverien Cor 1 (D3)	Stade Malaga N°1
		Arbitre centre		Cd 243
		Arbitre assistant 1		58150 POUILLY SUR LOIRE
		Arbitre assistant 2		
	54826159	51073.1	(D3) F.C Imphy 1- Fourchambault Av.S 1 (D1)	Stade Louis Masson
		Arbitre centre	DIAS Cilio	Avenue Jean Jaures
		Arbitre assistant 1	891818131	58160 IMPHY
		Arbitre assistant 2	11 km	
	54826160	51074.1	(D3) Lormes Us 1- Luzy 1 (D2)	Stade Lacroix
		Arbitre centre	FERNANDES Jean Manuel	Route De Chateau Chinon
		Arbitre assistant 1	899182202	58140 LORMES
		Arbitre assistant 2	35 km	
	54826161	51075.1	(D4) U.S. De Sauvigny Les - Marzy 1 (D2)	Stade Municipal
		Arbitre centre	KAJDAN Pierrick	Rue De Marigny
		Arbitre assistant 1	820662273	58160 SAUVIGNY LES BOIS
		Arbitre assistant 2	12 km	
	54826162	51076.1	(D2) Alligny St Amand Fc 1- C.S. Chantenois 1 (D2)	Stade Municipal
		Arbitre centre	SAOULI Sophian	Route De St Sauveur
		Arbitre assistant 1	2547294860	58310 ST AMAND EN PUISAYE
		Arbitre assistant 2	72 km	
	54826163	51077.1	(D3) Tannay 1- Chatillon 1 (D3)	Stade Municipal
		Arbitre centre	ALBERTI Alexis	Rue Du Moulin
		Arbitre assistant 1	2543970422	58190 TANNAY
		Arbitre assistant 2	16 km	
	54826164	51078.1	(D2) Garchi.Portug 1- Pougues 1 (D1)	Stade Municipal
		Arbitre centre	HENRY Yannick	Rue Maurice Pillette
		Arbitre assistant 1	851812591	58600 GARCHIZY
		Arbitre assistant 2	15 km	
	54826165	51079.1	(D2) Narcy F.C. 1- Corbigny Cs 1 (D1)	Stade Municipal
		Arbitre centre	COLAS Pascal	Le Bourg
		Arbitre assistant 1	820108884	58400 NARCY
		Arbitre assistant 2	63 km	
	54826166	51080.1	(D4) Us Chateaneuf 1- Ent. Moux Brassy 1 (D2)	Stade Municipal
		Arbitre centre	CORLU Murat	Rue Des Dames
		Arbitre assistant 1	2544302430	58350 CHATEAUNEUF VAL DE
		Arbitre assistant 2	48 km	BARGIS
F	54826167	51081.1	(D4) Celtic Ht Morvan 1- St Pere 1 (D2)	Stade Municipal
				Rue De La Croix De Chazelles
				58230 MONTSAUCHE LES
				SETTONS
	54826168	51082.1	(D3) Montigny Amognes 1- St Martin Olympique 1 (D3)	Stade Municipal
		Arbitre centre	DESCAILLAUX Yohan	Route De St Sulpice
		Arbitre assistant 1	801818159	58130 MONTIGNY AUX AMOGNES
		Arbitre assistant 2	10 km	

Coupe Du Conseil Départemental / Unique	Unique	12
--	---------------	-----------

Dimanche 12/10/2025 15H

54826169	51083.1	(D3) A.S. Cossaye 1- Charrin 1 (D1)			Stade Municipal
	Arbitre centre	FERREIRA Adelino	841821138	46 km	9 Route De Lamenay
	Arbitre assistant 1				58300 COSSAYE
	Arbitre assistant 2				
54826170	51084.1	(D4) Druy Beard 1- St Pierre Us 1 (D2)			Stade Raymond Tissier
	Arbitre centre	TARBOUNI Mostafa	2543198845	37 km	36 Route De Dardault
	Arbitre assistant 1				58160 DRUY PARIGNY
	Arbitre assistant 2				
54826171	51085.1	(D2) Chaulgnes F.C. 1- Premery 1 (D3)			Stade Municipal
	Arbitre centre	DEVOUCOUX Gerard	820828552	80 km	Le Pertuisseau
	Arbitre assistant 1				58400 CHAULGNES
	Arbitre assistant 2				
54826172	51086.1	(D1) C.E. Imphy 1- Chateau Arleuf 1 (D2)			Stade Christophe Charetier
	Arbitre centre	RABEUX Emmanuel	800635932	82 km	Complexe Sportif
	Arbitre assistant 1				Ambroise Croizat
	Arbitre assistant 2				58160 IMPHY

Départemental 1 Sport Comm / Unique	Poule Unique	1
--	---------------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
53963363	50544.1	28/09/2025	St Benin A.S. 1 - Vauzelles A.S.A. 3	1 - 0		28/09/2025 17:32	F
53963364	50545.1	28/09/2025	Corbigny Cs 1 - Clamecy As 2	2 - 0		28/09/2025 18:12	F
53963366	50547.1	28/09/2025	Fourchambault Av.S 1 - Nevers-Challuy-Sermo 2	1 - 2		30/09/2025 14:44	G
53963367	50548.1	28/09/2025	Charrin 1 - C.E. Imphy 1	3 - 4		28/09/2025 19:50	F
53963368	50549.1	27/09/2025	Pougues 1 - Garchizy As 2	4 - 1		27/09/2025 21:00	F

Départemental 2 / Unique	Poule A	3
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
53960069	50433.1	28/09/2025	Chaulgnes F.C. 1 - Garchi.Portug 1	2 - 2		28/09/2025 17:41	F
53960070	50434.1	28/09/2025	Varzy 1 - Nevers Fc 2	2 - 4		30/09/2025 14:48	G
53960071	50435.1	28/09/2025	Pouilly 1 - Coulanges Nevers Us 2	0 - 1		28/09/2025 17:26	F
53960073	50437.1	28/09/2025	Marzy 1 - Narcy F.C. 1	2 - 2		28/09/2025 17:24	F
53960074	50438.1	28/09/2025	Nevers Banlay 2 - Cosne Ucs Football 3	1 - 2		28/09/2025 17:32	F

Départemental 2 / Unique	Poule B	2
---------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
53957907	50235.1	28/09/2025	La Machine Uf 2 - C.S. Chantenois 1	7 - 0		28/09/2025 17:21	F
53957908	50236.1	28/09/2025	Chateau Arleuf 1 - St Pierre Us 1	2 - 2		28/09/2025 17:25	F
53957909	50237.1	28/09/2025	Moulins 2 - Esn 58 2	2 - 3		28/09/2025 14:59	F
53957910	50238.1	28/09/2025	Luthenay 1 - Corbigny Cs 2	3 - 1		28/09/2025 17:20	F
53957911	50239.1	28/09/2025	Cercy Us 1 - St Eloi 1	1 - 2		28/09/2025 17:37	F
53957912	50240.1	28/09/2025	Ent. Moux Brassy 1 - Luzy 1	1 - 7		29/09/2025 15:15	F

Départemental 4 / 1	Poule A	6
----------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54693327	50910.1	28/09/2025	Marzy 3 - Druy Beard 2	11 - 0		28/09/2025 15:00	F

Critérium Féminin / 1	Poule A	9
------------------------------	----------------	----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54425467	50601.1	28/09/2025	Varzy 1 - Guerigny Urzy A.S. 1	0 - 6		28/09/2025 12:10	F

Critérium Féminin / 1	Poule B	10
------------------------------	----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54780159	51058.1	28/09/2025	Brassy 1 - Ent. Corbigny Chatea 1	2 - 9		28/09/2025 12:10	F
54780160	51059.1	28/09/2025	St Reverien 1 - Ent. Afgp58 1	5 - 1		30/09/2025 14:42	G

Critérium Féminin / 1	Poule C	11
------------------------------	----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54425671	50619.1	28/09/2025	Charrin 1 - Coulanges Nevers Us 1	2 - 10		28/09/2025 12:18	F
54425672	50620.1	28/09/2025	Esn 58 1 - Fc Decize 1	1 - 5		28/09/2025 12:05	F

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule A	17
---	----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr
-------	------	------------	--	------	----------	-------------	-----------

été

54483202	50633.1	27/09/2025	Vauzelles A.S.A. 22 - St Pere 21	31 - 2		27/09/2025 23:45	F
54483203	50634.1	27/09/2025	Clamecy As 21 - Ent.St Pierre Fc Imp 21	7 - 0		27/09/2025 19:46	F

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule B	16
---	----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54487490	50650.1	27/09/2025	Gj Afgp 58 F. 22 - Ent.Asgu Montigny 21	1 - 1		27/09/2025 17:01	F

Championnat U18 / Brassage Automne	Poule C	15
---	----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54488761	50665.1	27/09/2025	Ent. Rcncs Marzy 21 - Coulanges Nevers Us 21	(2) F - 3		30/09/2025 14:44	G

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D1	18
--	-----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54488959	50678.1	27/09/2025	Nevers Banlay 1 - Nevers Fc 1	2 - 11		30/09/2025 12:49	F
54488960	50679.1	27/09/2025	Fc Decize 1 - Gj Afgp 58 F. 2	4 - 1		27/09/2025 17:05	F
54488961	50680.1	27/09/2025	Cosne Ucs Football 1 - Vauzelles A.S.A. 1	6 - 0		27/09/2025 15:00	F

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D2a	21
--	------------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54488989	50693.1	27/09/2025	Coulanges Nevers Us 1 - St Pere 1	5 - 0		30/09/2025 14:51	G
54488990	50694.1	27/09/2025	Nevers Fc 2 - Ent. Marzy Rcncs 1	2 - 0		01/10/2025 09:01	G

Championnat U15 / Bassage Automne	Poule D2c	19
--	------------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54489209	50723.1	27/09/2025	Ent. Premery Guerign 1 - Ent. Clamecy Varzy 1	2 - 8		27/09/2025 16:54	F
54489210	50724.1	27/09/2025	Ent. Chatillon 1 - Chateau Arleuf 1	2 - 1		27/09/2025 17:09	F

Championnat U13 D1 / Brassage Automne	Poule D1	22
--	-----------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54494149	50738.1	27/09/2025	Fc Decize 1 - Vauzelles A.S.A. 1	1 - 7		27/09/2025 12:09	F
54494150	50739.1	27/09/2025	Gj Afgp 58 F. 1 - Nevers-Challuy-Sermo 2	5 - 2		27/09/2025 11:58	F
54494151	50740.1	27/09/2025	Chateau Arleuf 1 - Cosne Ucs Football 1	0 - 7		27/09/2025 12:34	F

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2a	27
--	------------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54494228	50753.1	27/09/2025	Nevers Fc 1 - Gj Afgp 58 F. 2	1 - 3		27/09/2025 12:15	F
54494229	50754.1	27/09/2025	Coulanges Nevers Us 1 - Pouilly 2	4 - 2		27/09/2025 20:18	F
54494230	50755.1	27/09/2025	Chaulgnes-La Charite 1 - Nevers Banlay 1	1 - 14		30/09/2025 14:54	G

Championnat U13 D2 / Brassage Automne	Poule D2b	23
--	------------------	-----------

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54494352	50768.1	27/09/2025	Cosne Ucs Football 2 - Ent. Alligny St Pere 1	5 - 2		27/09/2025 12:19	F
54494353	50769.1	27/09/2025	Clamecy As 1 - Pouilly 1	28 - 0		27/09/2025 11:56	F

Poule D2c	26
------------------	-----------

Championnat U13 D2 / Brassage Automne

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54494512	50783.1	27/09/2025	Nevers Fc 2 - Vauzelles A.S.A. 2	1 - 9		30/09/2025 14:53	G
54494513	50784.1	27/09/2025	Marzy 1 - St Pierre Us 1	1 - 5		30/09/2025 14:43	G
54494514	50785.1	27/09/2025	F.C Imphy 1 - Ent. St Eloi Guerign 1	1 - 11		27/09/2025 12:15	F

Championnat U13 D2 / Brassage Automne**Poule D2d****28**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54494602	50798.1	27/09/2025	Fc Decize 2 - Gj Afgp 58 F. 3	0 - 1		27/09/2025 12:26	F
54494604	50800.1	27/09/2025	Premery 1 - Corbigny Cs 1	1 - 12		27/09/2025 12:35	F

Championnat U13 D2 / Brassage Automne**Poule D2e****24**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54494948	50814.1	27/09/2025	La Machine Uf 1 - Esn 58 1	0 - 8		27/09/2025 12:13	F
54494949	50815.1	27/09/2025	Ent Cercy 1 - Corbigny Cs 2	9 - 1		27/09/2025 12:07	F

Critérium U13f U16f / Brassage Automne**Poule U13f-U16f****29**

Match	Code	Date match		Buts	Tir/buts	Date saisie	Comm. Arr été
54495298	50822.1	27/09/2025	Clamecy As 1 - Nevers Fc 1	0 - 6		27/09/2025 12:20	F
54495299	50823.1	27/09/2025	Corbigny Cs 1 - Gj Afgp 58 F. 1	0 - 22		27/09/2025 20:02	F

Départemental 1 Sport Comm / Unique		Poule Unique		440697							1			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	Corbigny Cs 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	8	2	6	
2	Pougues 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	8	4	4	
3	Clamecy As 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	8	3	5	
4	Nevers-Challuy-Sermo 2	6	3	2	0	1	0	0	0	0	5	4	1	
5	St Benin A.S. 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	2	4	-2	
6	C.E. Imphy 1	5	3	1	2	0	0	0	0	0	8	7	1	
7	Garchizy As 2	4	3	1	1	1	0	0	0	0	7	6	1	
8	Charrin 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	8	6	2	
9	Moulins 1	2	2	0	2	0	0	0	0	0	4	4	0	
10	Esn 58 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	2	-2	
11	Vauzelles A.S.A. 3	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3	8	-5	
12	Fourchambault Av.S 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	1	12	-11	

Départemental 2 / Unique		Poule A		440698							3			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	Nevers Fc 2	9	3	3	0	0	0	0	0	0	15	5	10	
2	Coulanges Nevers Us 2	9	3	3	0	0	0	0	0	0	8	3	5	
3	Pouilly 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	6	1	5	
4	Chaulgnes F.C. 1	4	3	1	1	1	0	0	0	0	7	7	0	
5	Garchi.Portug 1	4	3	1	1	1	0	0	0	0	5	8	-3	
6	Narcy F.C. 1	4	3	1	1	1	0	0	0	0	6	6	0	
7	Alligny St Amand Fc 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	8	10	-2	
8	Cosne Ucs Football 3	2	3	1	0	1	1	0	0	0	2	7	-5	
9	Marzy 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	6	8	-2	
10	Varzy 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	4	8	-4	
11	Nevers Banlay 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	6	-4	
12	St Pere 1	FG	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	

Départemental 2 / Unique		Poule B		440698							2			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	St Eloi 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	9	1	8	
2	Luzy 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	17	4	13	
3	Luthenay 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	10	4	6	
4	Esn 58 2	7	3	2	1	0	0	0	0	0	8	4	4	
5	La Machine Uf 2	5	3	1	2	0	0	0	0	0	11	4	7	
6	St Pierre Us 1	4	3	1	1	1	0	0	0	0	7	9	-2	
7	Cercy Us 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	3	4	-1	
8	Chateau Arleuf 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	3	6	-3	
9	Corbigny Cs 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	-2	
10	C.S. Chantenois 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	11	-9	
11	Ent. Moux Brassy 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	11	-10	
12	Moulins 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	2	13	-11	

Départemental 3 / Unique		Poule A		440699							5			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff	
1	F.C Imphy 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2	
2	Pougues 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	0	2	
3	Premery 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	3	1	
4	Montigny Amognes 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	
5	Varzy 2	1	1	0	1	0	0	0	0	0	1	1	0	
6	Guerigny Urzy A.S. 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	Marzy 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	Tannay 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	3	4	-1	
9	Coulanges Nevers Us 3	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	-2	
10	Donzy 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	2	-2	

Départemental 3 / Unique		Poule B		440699						4			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	C.E. Imphy 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	7	2	5
2	Nevers-Challuy-Sermo 3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	0	5
3	Lormes Us 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	4	1	3
4	Chatillon 1	1	1	0	1	0	0	0	0	0	2	2	0
5	Fc Decize 3	1	1	0	1	0	0	0	0	0	2	2	0
6	St Martin Olympique 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Ent. St Reverien Cor 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Charrin 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	4	-3
9	St Seine 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	5	-5
10	A.S. Cossaye 1	-1	1	0	0	1	0	1	0	0	2	7	-5

Départemental 4 / 1		Poule A		440700						6			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Marzy 3	3	1	1	0	0	0	0	0	0	11	0	11
2	Garchi.Portug 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	8	0	8
3	Us Chateaufeuf 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	2	4
4	A.S. Cossaye 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Ent. Garchizy-Pougue 3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	F.C Imphy 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Luthenay 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
8	Chaulgnes F.C. 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	6	-4
9	U.S. De Sauvigny Les 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	8	-8
10	Druy Beard 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	11	-11

Départemental 4 / 1		Poule B		440700						7			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Moux Brassy 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	10	0	10
2	Druy Beard 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	2	3
3	Cercy Us 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	0	3
4	Celtic Ht Morvan 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
5	Chateau Arleuf 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
6	Chatillon 2	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
7	Esn 58 3	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	5	-3
8	Luzy 2	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	3	-3
9	Ent. St Saulg Moul 1	-1	1	0	0	1	0	1	0	0	0	10	-10

Critérium Féminin / 1		Poule A		440702						9			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Nevers Fc 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	8	2	6
2	Guerigny Urzy A.S. 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	8	8	0
3	Clamecy As 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
4	Varzy 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	6	-6

Critérium Féminin / 1		Poule B		440702						10			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Corbigny Chatea 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	20	2	18
2	Brassy 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	9	12	-3
3	St Reverien 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	8	8	0
4	Ent. Afgp58 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	16	-15

Critérium Féminin / 1		Poule C		440702						11			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff
1	Coulanges Nevers Us 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	16	3	13
2	Fc Decize 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	7	-1
3	Esn 58 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	6	6	0
4	Charrin 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	3	15	-12

Championnat U18 / Brassage Automne		Poule A		442074							17			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Vauzelles A.S.A. 22	6	2	2	0	0	0	0	0	0	37	2	35	
2	Nevers Banlay 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	0	6	
3	Clamecy As 21	3	2	1	0	1	0	0	0	0	7	6	1	
4	Ent.St Pierre Fc Imp 21	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	13	-13	
5	St Pere 21	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	31	-29	

Championnat U18 / Brassage Automne		Poule B		442074							16			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Fc Decize 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	1	5	
2	Ent. La Mach St Beni 21	3	1	1	0	0	0	0	0	0	2	1	1	
3	Ent.Asgu Montigny 21	2	3	0	2	1	0	0	0	0	2	3	-1	
4	Ent. Esn 58 21	1	1	0	1	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	Gj Afp 58 F. 22	1	2	0	1	1	0	0	0	0	2	7	-5	

Championnat U18 / Brassage Automne		Poule C		442074							15			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Corbigny Cs 21	4	2	1	1	0	0	0	0	0	9	0	9	
2	Coulanges Nevers Us 21	4	2	1	1	0	0	0	0	0	3	0	3	
3	Ent. Moulins 21	3	2	1	0	1	0	0	0	0	3	9	-6	
4	Ent. Rcncs Marzy 21	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	6	-6	

Championnat U15 / Bassage Automne		Poule D1		442075							18			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Fc Decize 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	9	3	6	
2	Nevers Fc 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	30	6	24	
3	Nevers Banlay 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	13	15	-2	
4	Cosne Ucs Football 1	5	3	2	0	1	0	1	1	0	10	6	4	
5	Vauzelles A.S.A. 1	1	3	0	1	2	0	0	0	0	6	14	-8	
6	Gj Afp 58 F. 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	1	25	-24	

Championnat U15 / Bassage Automne		Poule D2a		442075							21			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Coulanges Nevers Us 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	20	0	20	
2	Nevers Fc 2	6	2	2	0	0	0	0	0	0	8	0	8	
3	Ent. Marzy Rcncs 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	3	7	-4	
4	St Pere 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	8	-7	
5	Pouilly 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	17	-17	

Championnat U15 / Bassage Automne		Poule D2b		442075							20			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Fc Decize 2	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	1	2	
2	Ent. St Benin La Mac 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
3	Ent.St Pierre Fc Imp 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	Ent. Esn 58 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	3	-2	

Championnat U15 / Bassage Automne		Poule D2c		442075							19		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Ent. Clamecy Varzy 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	10	3	7
2	Corbigny Cs 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	5	0	5
3	Ent. Chatillon 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	2	6	-4
4	Chateau Arleuf 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	15	4	11
5	Ent. Premery Guerign 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	21	-19

Championnat U13 D1 / Brassage Automne		Poule D1		442076							22		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Vauzelles A.S.A. 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	35	1	34
2	Gj Afgp 58 F. 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	15	4	11
3	Cosne Ucs Football 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	17	5	12
4	Fc Decize 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	21	17	4
5	Chateau Arleuf 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	1	30	-29
6	Nevers-Challuy-Sermo 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3	35	-32

Championnat U13 D2 / Brassage Automne		Poule D2a		442077							27		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Afgp 58 F. 2	9	3	3	0	0	0	0	0	0	17	2	15
2	Nevers Fc 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	16	4	12
3	Coulanges Nevers Us 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	11	7	4
4	Nevers Banlay 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	19	16	3
5	Pouilly 2	0	3	0	0	3	0	0	0	0	3	18	-15
6	Chaulgnes-La Charite 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	2	21	-19

Championnat U13 D2 / Brassage Automne		Poule D2b		442077							23		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Cosne Ucs Football 2	9	3	3	0	0	0	0	0	0	38	2	36
2	Clamecy As 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	46	0	46
3	Ent. Alligny St Pere 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	11	5	6
4	Varzy 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	0	33	-33
5	Pouilly 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	0	55	-55

Championnat U13 D2 / Brassage Automne		Poule D2c		442077							26		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Vauzelles A.S.A. 2	9	3	3	0	0	0	0	0	0	36	3	33
2	Ent. St Eloi Guerign 1	7	3	2	1	0	0	0	0	0	16	5	11
3	Nevers Fc 2	3	3	1	0	2	0	0	0	0	5	12	-7
4	St Pierre Us 1	3	3	1	0	2	0	0	0	0	8	15	-7
5	Marzy 1	1	2	0	1	1	0	0	0	0	4	8	-4
6	F.C Imphy 1	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	27	-26

Championnat U13 D2 / Brassage Automne		Poule D2d		442077							28		
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	PO	P1	BP	BC	Diff
1	Gj Afgp 58 F. 3	9	3	3	0	0	0	0	0	0	7	0	7
2	St Benin A.S. 1	6	2	2	0	0	0	0	0	0	15	2	13
3	Corbigny Cs 1	6	3	2	0	1	0	0	0	0	27	4	23
4	Fc Decize 2	3	3	1	0	2	0	0	0	0	3	14	-11
5	Premery 1	0	3	0	0	3	0	0	0	0	1	27	-26
6	Lormes Us 1	-2	2	0	0	0	2	0	0	0	0	6	-6

Championnat U13 D2 / Brassage Automne		Poule D2e		442077							24			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Esn 58 1	9	3	3	0	0	0	0	0	0	20	1	19	
2	Ent. Assb-Montigny 2	3	2	1	0	1	0	0	0	0	7	5	2	
3	Ent Cercy 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	12	8	4	
4	La Machine Uf 1	3	2	1	0	1	0	0	0	0	12	8	4	
5	Charrin 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	1	10	-9	
6	Corbigny Cs 2	0	2	0	0	2	0	0	0	0	1	21	-20	

Critérium U13fU16f / Brassage Automne		Poule U13f-U16f		442117							29			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Gj Afgp 58 F. 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	22	0	22	
2	Nevers Fc 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	6	0	6	
3	Clamecy As 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	6	-6	
4	Corbigny Cs 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	0	22	-22	

Critérium Vétérans Alain Charlois / Unique		Poule A		445203							31			
Classement automatique		Pts	JO	GA	NU	PE	FO	PP	P0	P1	BP	BC	Diff	
1	Cosne Ucs Football 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	19	2	17	
2	Premery 1	3	1	1	0	0	0	0	0	0	3	0	3	
3	C.S. Corbigeois 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
4	Clamecycoise A.S. 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
5	Coulanges Nevers Us 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
6	E. Pougues Four Garc 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
7	Entrains 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
8	La Charite Us 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
9	La Machine Uf 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
10	Vauzelles A.S.A. 1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
11	Alligny St Amand Fc 1	0	1	0	0	0	1	0	0	0	0	3	-3	
12	St Eloi 1	0	1	0	0	1	0	0	0	0	2	19	-17	